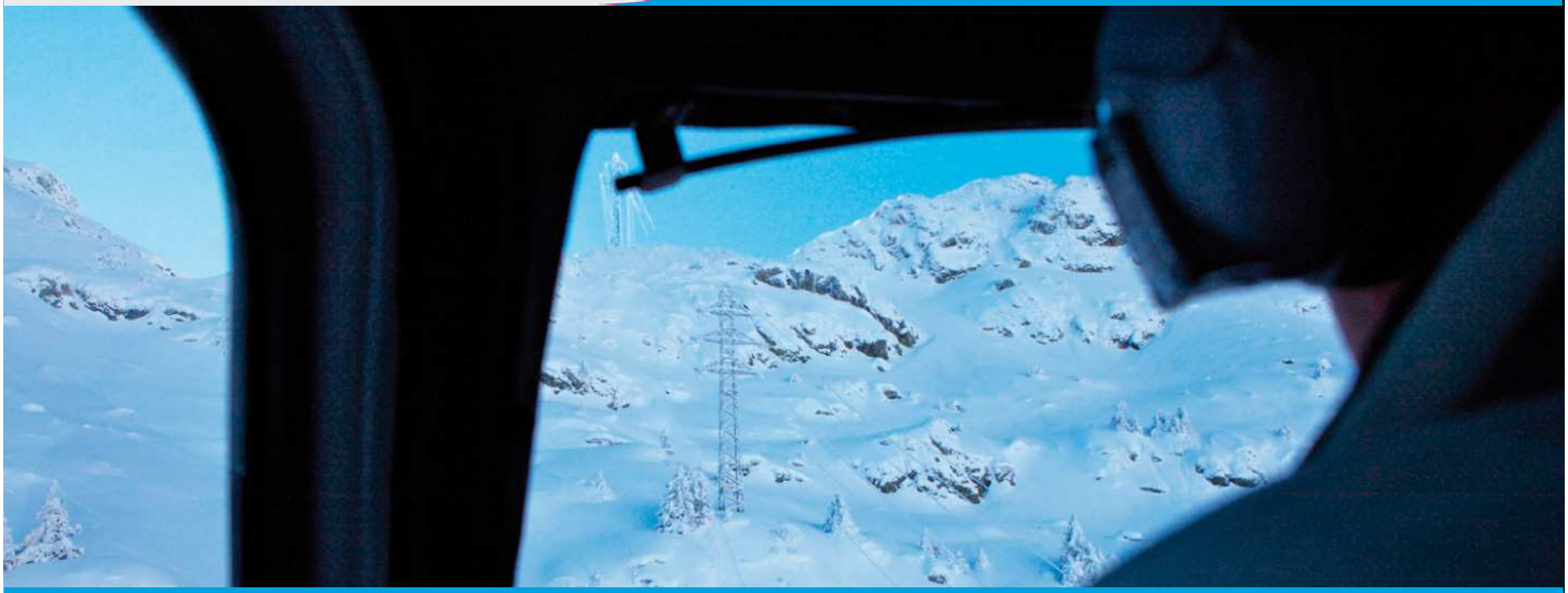
Réseau de transport d'électricité



POINT D'ACTUALITÉ : AO EFFACEMENT

CAM du 22 juin 2012

2 Cadre de l'appel d'offres

CADRE DE LA LOI NOME ARTICLE 7

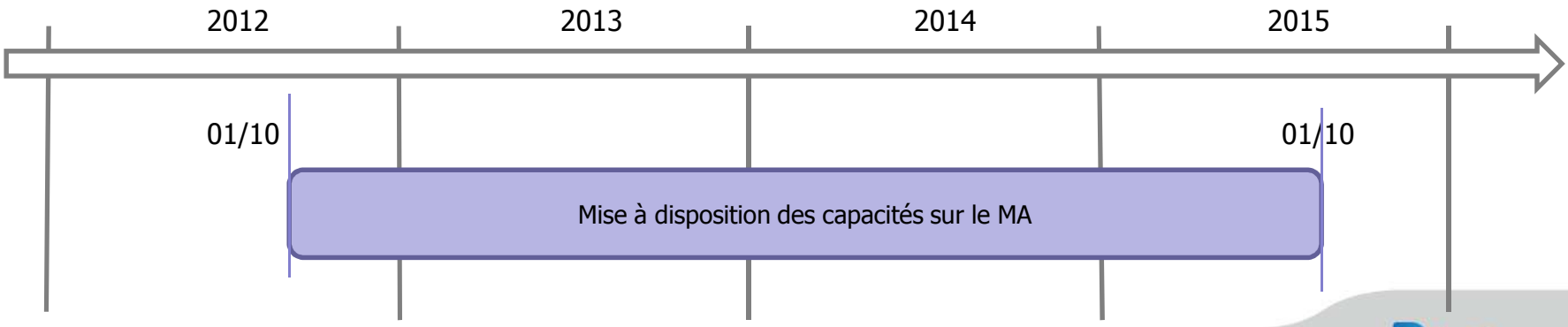
« …appel d'offres est renouvelé annuellement jusqu'à la publication du décret en Conseil d'Etat visé à l'article 4-2 de la même loi. »

PRINCIPE

✓ Identique à l'appel d'offres article 7 lancé en 2011.

(stock de sollicitation pour la mise à disposition des capacités sur le MA)

PÉRIODE DE MISE À DISPOSITION DES CAPACITÉ



Réseau de transport d'électricité

3 Evolutions

MODALITÉS GÉNÉRALES DU DISPOSITIF

- ✓ Saisonnalisation du dispositif afin d'offrir davantage de souplesse

- ✓ Interclassement : valoriser la souplesse et accroitre l'efficacité économique
  - o Valorisation des capacités activables plusieurs fois par jour
  - o Refonte du système de cap de prix

- ✓ Système de pénalités actualisé
  - o Incitation à la déclaration au plus tôt des défaillances

- ✓ Intégration de la possibilité d'évolution des Règles RE/MA
  - o Résiliation possible des contrats si l'équilibre du contrat est modifié

- ✓ Nécessité pour les capacités RPD de disposer d'une attestation de conformité des CARD délivrée par les GRD

MODALITÉS TECHNIQUES

- ✓ Possibilité ou non d'être sollicité en J
- ✓ Indisponibilités prévisionnelles assouplies

4 Calendrier

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS

- ✓ 22 mars — Présentation des principes de l'AO 2012
- ✓ 26 mars → 16 avril — 1er appel à contribution
- ✓ 11 mai → 21 mai — 2nd appel à contribution sur un projet détaillé proposé par RTE
- ✓ 13 juin — Projet définitif de RTE prenant en compte l'ensemble des contributions

SAISINE DE LA CRE MI JUIN

→ AO LANCÉ APRÈS DÉLIBÉRATION DE LA CRE